DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026.49 Séance du 5 juin 2026

Présidence de Madame Elise CLÉMENT
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 5 juin 2026 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 29 mai 2026 en séance publique par Madame le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Madame Elise CLÉMENT, Maire de Chatuzange le Goubet.
La séance débute à 20h00.

Etaient présents : Elise CLÉMENT, Natacha TRUCHET-COMTE, Gilles GARNIER, Coralie DAMAISIN-JAMONET, Stevie BONNARD, Jean-Marc ANDRÉ, Marina THON, Christian GAUTHIER, Florence DEGOUGE, Pascal BERRANGER, Jean-Michel SARZIER, Nathalie ZAMMIT, Christophe BEDOUAIN, Bertrand BECORPI, David LEJON, Vincent PRADON, Audrey DUPONT, Eric SAULLE, Bruno LAFFONT, Séverine BILLON, Marie-Charlotte BOURNE, Coralie MANDON, Jérôme CAMACHO, Lola CHANCEAU.

Ont donné pouvoir : Bruno PEUDEVIN à Elise CLÉMENT, Fabrice GAY à Jérôme CAMACHO, Ghislaine ABISSET à Marina THON, Christelle DATOLA à Vincent PRADON, Nadège ROUX à Eric SAULLE.

Excusé :0

Conseillers municipaux présents : 24

Marie-Charlotte BOURNE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs du 27 septembre 2026

Rapporteur : Elise CLÉMENT

Conformément à l'arrêté préfectoral 26-2026-05-26-00002 et son annexe du 26 mai 2026 fixant le nombre des délégués et suppléants pour les élections des Sénateurs du 27 septembre 2026 et précisant le mode de scrutin applicable, Madame le Maire informe le Conseil municipal que celui-ci doit désigner en son sein 15 délégués et 5 suppléants.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.
Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
Les listes peuvent être complètes ou incomplètes.
La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre qui est remise au Maire, président du bureau électoral.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Madame Marie-Charlotte BOURNE.

Composition du bureau électoral :
Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Jean-Marc ANDRÉ, M. Christian GAUTHIER, M. Jérôme CAMACHO et Mme Lola CHANCEAU.
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

La liste « Les grands électeurs de Chatuzange le Goubet » a déclaré sa candidature :

1-CLÉMENT Élise, 2-PEUDEVIN Bruno, 3-DAMAISIN-JAMONET Coralie, 4-GARNIER Gilles, 5-DEGOUGE Florence, 6-ANDRÉ Jean-Marc, 7-TRUCHET-COMTE Natacha, 8-GAY Fabrice, 9-BONNARD Stevie, 10-BECORPI Bertrand, 11-THON Marina, 12-SAULLE Eric, 13-ABISSET Ghislaine, 14-CAMACHO Jérôme, 15-CHANCEAU Lola, 16-SARZIER Jean-Michel, 17-DUPONT Audrey, 18-LAFFONT Bruno, 19-DATOLA Christelle, 20-BERRANGER Pascal.

Le conseil municipal,

- **PROCÈDE** au vote sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 29
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs :0
Suffrages exprimés : 29

La liste « Les grands électeurs de Chatuzange le Goubet » a obtenu 29 voix.

La liste « Les grands électeurs de Chatuzange le Goubet » est élue.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,